

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Portant sur LE PROJET D'IMPLANTATION D'UNE ZONE D'ACTIVITÉS DITE « ZA DES CHEVREUILS » SUR LA COMMUNE D'ARON

DU MARDI 15 JUIN 2021 À 9 H AU VENDREDI 16 JUILLET 2021 À 17 H 30

Par arrêté en date du 21 mai 2021, Monsieur Le Maire de la Commune d'ARON a décidé de l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique portant sur le projet d'implantation sur sa commune d'une zone d'activités dite « ZA des Chevreuils » initiée par Mayenne Communauté.

L'enquête publique se déroulera sur 32 jours consécutifs soit du 15 juin 2021 à 9:00H au 16 juillet 2021 à 17:30H.

Le Président du Tribunal Administratif de Nantes par décision N° E21000047/44 en date du 26/04/2021 a désigné Monsieur Joël METRAS en qualité de Commissaire Enquêteur.

Le dossier soumis à l'enquête porte sur les permis d'aménager ainsi que sur les éléments d'évaluation environnementale (étude d'impact, Notice d'incidence loi sur l'eau, avis MRAE...) dans l'objectif d'informer le public sur la prise en compte du site dans le projet d'aménagement de la zone.

Le dossier est consultable par le public pendant toute la durée de l'enquête :

- **Sur document papier** au siège de l'enquête qui est la Mairie de la commune d'ARON, Parc des Forges 53440 ARON ainsi qu'au siège de MAYENNE COMMUNAUTÉ, 10 rue de Verdun 53100 MAYENNE aux jours et heures d'ouverture suivants :

Mairie de ARON	Le mardi de 9H à 12 H, le mercredi et le vendredi de 9 H à 12 H et de 15 H à 17 H 30 et le samedi de 9 H à 11 H 30
Siège de Mayenne Communauté	Du lundi au vendredi de 08 H 30 à 12 H et de 13 H 30 à 17 H 30

- **Par voie numérique 7/7 j et 24/24 H sur les sites internet de :**

- **La commune d'Aron à partir du lien suivant :** <http://www.aron.mairie53.fr/avis-d-enquete-publique>
- **Mayenne Communauté à partir du lien suivant :** <https://www.mayenne-communaute.net/a-votre-service/habitat/enquete-publique-za-des-chevreuils/>

- **Sur un poste informatique dédié à la mairie d'Aron** aux jours et heures habituels d'ouverture

Le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public dans le cadre de permanences aux lieux, jours et horaires suivants :

1	Mardi 15 juin 2021	Mairie de ARON	de 9 H à 12 H
2	Jeudi 24 Juin 2021	Siège de Mayenne Communauté	de 14 H à 17 H
3	Mercredi 7 Juillet 2021	Mairie de ARON	de 9 H à 12 H
4	Vendredi 16 juillet 2021	Mairie de ARON	de 14 H 30 à 17 H 30

Le public pourra formuler ses observations pendant toute la durée de l'enquête à l'attention du Commissaire Enquêteur :

- Par courrier électronique, à l'adresse suivante : ep.leschevreuils@mayennecommunaute.fr
- Par courrier postal à l'attention de M le Commissaire Enquêteur, mairie d'ARON, Parc des Forges 53440 ARON en mentionnant sur l'enveloppe « EP-ZA des Chevreuils ».
- Sur l'un des 2 registres d'enquête établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés mis à disposition du public soit à la mairie d'ARON soit au siège de MC aux jours et heures habituels d'ouverture ou sur les lieux de permanences mentionnés ci-dessus.

Les observations ou propositions transmises par le public seront consultables à la mairie d'ARON et toute information sur l'enquête pourra être obtenue à partir du mail : ep.leschevreuils@mayennecommunaute.fr ou par téléphone au 02.43.30.21.02. en précisant que la demande concerne une information sur l'enquête publique ZA des Chevreuils.

À l'expiration du délai, les registres d'enquête, ainsi que toute correspondance relative à l'enquête seront sans délai adressés, au Commissaire Enquêteur et clos et signés par ses soins. Il transmettra au Maire d'ARON, dans les 30 jours à compter de la fin de l'enquête, son rapport et ses conclusions motivées accompagnées des registres et pièces annexées. Ces pièces seront tenues à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la mairie d'ARON et au siège de la communauté de communes ainsi que sur leurs sites internet.

A l'issue de cette enquête publique, le dossier assorti des observations du public et du rapport et conclusions du Commissaire enquêteur seront transmis au service instructeur de Mayenne Communauté pour permettre la délivrance du permis d'aménager.

Le présent avis est, 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête, affiché à la mairie d'ARON ainsi qu'au siège de Mayenne Communauté et sur différents lieux de la commune concernée, diffusé dans la presse et accessible sur les sites internet de la Commune d'Aron et de Mayenne Communauté.

L'organisation de cette enquête publique respectera les mesures sanitaires et de distanciation sociale applicables dans le contexte épidémique (COVID 19). A ce titre, il est rappelé que le port du masque et qu'une distance d'au moins 1m entre les personnes devront être respectés sur les lieux fréquentés pendant l'enquête ainsi que la jauge de la salle précisée sur place. Le lavage des mains au gel hydroalcoolique sera obligatoire à l'entrée et la sortie des locaux tant lors de la consultation des documents que des permanences. Il est également recommandé aux personnes qui souhaiteraient déposer des observations sur les registres de se munir d'un crayon pour un usage individuel.

